

Groupe de la Coopération

Cet avis arrive à point nommé sur un sujet intéressant l'ensemble de notre société. Le fait que la section de l'agriculture se soit emparée de ce sujet démontre le lien facilement fait entre crise agricole et modes de distribution. C'est d'autant plus vrai qu'au regard des dernières négociations commerciales et des pratiques peu respectueuses des fournisseurs, le Président de la République en personne a menacé d'une révision de la loi de modernisation de l'économie. Mais cet avis ne s'est pas réduit à cette seule problématique, bien au contraire, il a analysé les mutations en cours et l'adaptation des modes de distribution.

Le groupe de la coopération partage toutefois le constat d'une destruction de valeur qui dessert toute la filière alimentaire : les relations commerciales sont en effet marquées par une guerre des prix entre distributeurs qui fait perdre tout repère de la vraie valeur aux consommateurs.

Nous partageons dans leur très grande majorité les préconisations formulées. Il nous faut en effet redonner du sens à l'acte de production, et donc de consommation. Il en va de notre capacité à renouveler la confiance des consommateurs. Leurs attentes incitent au développement de circuits de distribution complémentaires dans lesquelles nos coopératives innent ; et ce en cohérence avec nos engagements dans les démarches de RSE. Il nous faut également avancer vers une meilleure information sur l'étiquetage de l'origine des produits comme le demande Coop de France depuis plusieurs années et le demandent également les consommateurs.

Oui, il est indispensable de renforcer la structuration des producteurs pour recréer du pouvoir de négociation et recréer de la valeur ; nous réaffirmons cet objectif qui est notre raison d'être pour nous coopératives.

Nous avons formulé dans les débats des points de divergence sur la manière de l'atteindre.

La coopération agricole est opposée à la proposition de contrats en « cascade ». Les entreprises, soumises à des règles économiques, doivent investir et préparer l'avenir ; elles ne peuvent en effet devenir la variable d'ajustement d'un rapport de forces déséquilibré entre l'amont et l'aval des filières.

Le groupe de la coopération a soutenu l'intégration d'un *dissensus* pour essentiel sur la spécificité de notre statut coopératif agricole qui a été intégré dans l'avis. Nos coopératives, qui sont le prolongement des exploitations agricoles, portent les outils industriels, propriétés des agriculteurs coopérateurs. Nous devons donc à la fois apporter tout le soutien nécessaire à nos adhérents et garder une vision de moyen terme, tournée vers les marchés afin de satisfaire nos clients.

Les coopératives sont depuis leur origine le fruit de l'organisation territoriale et économique de producteurs. L'entreprise qu'ils ont ainsi créée, ensemble, est à leur service et semble être un modèle de plus en plus attractif. Face à leurs clients, toute organisation de producteurs autonomes sur un même modèle est de nature à redonner du pouvoir de négociation aux fournisseurs. De là à regrouper l'ensemble de nos organisations de producteurs par zone territoriale pour parler de volumes et de prix, il faudrait demander à notre Parlement de redéfinir les missions de l'Autorité de la concurrence.

Concernant la nécessité d'un meilleur équilibre des relations commerciales, le groupe de la coopération ne croit pas à de nouveaux artifices législatifs (6 textes en 20 ans !) pour tenter de rééquilibrer la loi LME. Comme l'avis le souligne, il nous faut privilégier une réforme de fond portant sur l'ensemble du dispositif des relations commerciales avec des approches filières spécifiques sur la base de l'étude d'impact en cours.

Au-delà, c'est bien un changement d'état d'esprit qu'il nous faut amorcer. Cette ambition nécessite une plus grande responsabilisation des acteurs. Nous espérons que cet avis pourra y contribuer. Nous formulons le vœu que

l’ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire s’emparent de la thématique des achats responsables pour structurer et rendre plus éthiques leurs pratiques commerciales.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l’avis.